**Contexte :**

Depuis quelques temps une dynamique spirituelle s’est mise en place au sein de la famille. Cette dynamique nous a donné de nous rapprocher du Seigneur et de prendre conscience de la vocation particulière qui nous a réservé et dont la concrétisation a conduit à la création de la fondation DASSE.

Tenant compte de cela et des messages reçues et partagés lors de nos différentes rencontres et moments de prières, nous voulons engager en comptant sur la grâce de Dieu, à travailler ardemment à la mise en place des conditions et moyens qui nous permettront d’être plus efficace dans l’accomplissement de la vocation qui est la notre et de mieux assumer les responsabilités qui vont avec.

En plus des dispositions « spirituelles » que nous prenons pour un engagement plus profond et plus permanent dans la prière, il convient de concevoir et mettre en place les mécanismes qui produiront par la grâce de Dieu les moyens de l’efficacité matérielle dans la réalisation de notre appel.

Nos situations matérielles et financières font partie des aspects que l’ennemi attaque continuellement pour nous ralentir dans l’action voire nous stopper et nous faire douter de la capacité de notre père céleste à subvenir à nos besoins et à ceux liés à l’exercice de la vocation à laquelle il nous appelle.

Nous avons donc la responsabilité et le devoir d’exprimer notre détermination à ne pas nous laisser décourager ou ralentir par le poids des besoins matériels et particulièrement financier en faisant appel à l’intelligence éclairée par le Saint Esprit, au potentiel que Dieu déposé en nous et à la grâce de Dieu qui reste tout simplement suffisante pour tous ceux qui placent en lui une confiance à la mesure de ce qu’il est.

Après réflexion et sous l’inspiration du Seigneur, je propose que nous mettions en place en notre sein un instrument qui s’inspire des clubs d’investissement. Nous pouvons le dénommer « club d’investissement DASSE ».

**Qu’est-ce qu’un club d’investissement ?**

Un club d’investissement est un petit groupe de personnes qui décide de mettre en commun une épargne régulière d’un montant relativement peu élevé pour constituer un portefeuille de valeurs mobilières, en général des titres cotés ».

Souvent appelés clubs de bourse, les clubs d’investissement permettent d’investir dans les actions de sociétés cotées, dans des obligations, certificats, [warrants](https://www.cafedelabourse.com/archive/article/bourse-investir-warrants), options, parts d’OPCVM, etc.

**Quelle sera la particularité du club d’investissement Dassè**

Nous retiendrons les aspects suivants des clubs classiques :

* Petit groupe de personnes
* Mise en commun d’une épargne
* Création ainsi d’une capacité de prendre des positions ou saisir des opportunités qui ne seraient pas réalisables individuellement
* Organisation structurée basées sur des procédures claires
* Recherche d’accroissement de valeur au profit des membres du groupe

A ces aspects classiques nous ajouteront les spécificités suivantes :

* Mutualisation de la prise en charge des dépenses familiales communes
* Optimisation de la solidarité familiale par une assistance concrète aux plus faibles
* Dotation d’un fonds qui aura vocation de devenir un fonds d’investissement à part entière permettant de mettre en œuvre une politique financière commune qui nous conduira la création de patrimoines et capitaux disponibles pour financer les activités et projets relatives à l’exercice de notre vocation et la consolidation de notre sécurité financière. Ce fond pourra être dénommé fonds H213 en rappel au passage d’Habacuc 2 versets 1 à 3 qui nous a fortement inspiré dans constitution de notre « résistance spirituelle ».

**Ebauche du mode opératoire**

* Pendant les deux premières années, constitution d’une épargne individuelle obligatoire par chaque membre du groupe fixée au taux de 10% de ses revenus et versé sur un compte commun
* Utilisation mensuelle de l’épargne mensuelle mobilisée :
  + Une quote part destinée à couvrir les charges familiales communes (prise en charge de papa, cotisations ponctuelles familiales, …)
  + Une quote part destinée à une prise en charge mensuelle minimum des activités de la fondation
  + Une quote part destinée à la prise en charge de la gestion administrative et financière du mécanisme (des forfaits mensuels seront versés à ceux qui seront désignés comme administrateurs du système en vue de la réalisation d’une gestion professionnelle du système. Je propose Bibi et Dez comme administrateurs).
  + Une quote part enfin qui alimentera le fonds H213 qui sera logé sur un compte bloqué produisant des intérêts
* En plus de leur épargne mensuelle obligatoire, chaque membre peut faire des donations ponctuelles qui seront directement allouées à l’alimentation du fonds H213.
* Les intérêts générés par le fonds H213 sont systématiquement capitalisés et chaque membre garde la propriété de son capital et des intérêts cumulés au prorata de sa quote part.
* Au terme des deux années, il devient possible de prélever des montants sur le fonds H213 pour financer des investissements sensés rapporter en capital et en intérêts pour accroitre la capacité du fonds
* Avant les deux ans, il est impossible de débloquer tout ou partie du fonds H213. Il reste cependant possible sur la base du montant capitalisé sur ce compte, de cautionner ou servir de garanti pour un membre du groupe (exemple : caution pour l’obtention du visa d’étude d’un enfant, ou caution pour un prêt bancaire).
* Au bout des 2 premières années, des discussions peuvent être engagées pour baisser le taux mensuel de contribution des membres étant donné qu’une base non négligeable aura été constituée.

**Etapes de la mise en œuvre du système et plan d’action**

A définir et rédiger